

Commune de Denges

AMENDEMENT AU PREAVIS N°1/2020 « Demande d'autorisation de reprise de l'Association UAPE « Les Pirates » avec effet à la rentrée scolaire d'août 2020 »

PREAMBULE

Suite aux multiples échanges avec le comité de l'UAPE « Les Pirates », en rapport avec la préparation du budget 2021, nous nous sommes rendus compte que la reprise sera effective, en cas d'acceptation par le Conseil Communal, au 1^{er} janvier 2021.

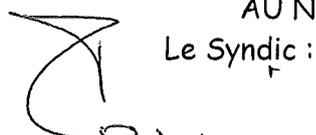
En effet, contrairement à l'idée reçue, le budget n'est pas basé sur une année scolaire, à savoir rentrée août de chaque année, mais est établi sur la base d'une année civile, au même titre que le budget communal, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

AMENDEMENT DEMANDE PAR LA MUNICIPALITE

En conséquence, la Municipalité prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter la modification du point 1 des conclusions du préavis, soit :

1. D'approuver la reprise de l'UAPE « Les Pirates » avec effet au 1^{er} janvier 2021.

Approuvé en séance de municipalité le 08 juin 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  La Secrétaire : 
Francis Monnin A. Sylvie Gevisier



Denges, le 08 juin 2020

Responsable : Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances